

Projet arrêté le : 19/12/2012

APPROBATION : 12/07/2013

MODIFICATION :

Plan Local d'urbanisme



9 Annexes Sanitaires

SOMMAIRE

1 > Généralités	p.3
2 > Le PLU et les possibilités de construire	p.3
3 > Alimentation en eau potable	p.4
4 > Assainissement	p.6
5 > Traitement des déchets	p.7

1 > Généralités

1.1. Situation géographique

Le territoire de Montbrison Moingt est situé à l'Ouest de la Loire au pied des collines du Forez, à 50kms environs de Saint Etienne, accessible soit à partir de l'autoroute A 72 par la RD 496 soit à partir de la RD8.

D'une superficie de 1 630 ha pour une population de 14 974 habitants en 2009. Le territoire est limitrophe des communes de Savigneux, Champdieu, Essertines-en-Châtelneuf, Bard, Ecotay-l'Olme, Lézigneux, Saint-Thomas-la-Garde, Saint-Romain-le-Puy et Précieux. Le territoire de Montbrison Moingt est étroitement imbriqué avec celui de Savigneux notamment sur le secteur central.

1.2. Situation démographique et économique

La Communauté d'agglomération Loire Forez à laquelle appartient la commune de Montbrison, voit sa population progresser dans une région stéphanoise en déprise démographique.

Au recensement de 2009, la population montbrisonnaise compte 14974 habitants. Sa densité de population est importante (917hab/km²) et largement supérieure à celle observée à l'échelle de la communauté d'agglomération.

Entre 1999 et 2009, la variation annuelle moyenne de la population a cru dans les mêmes proportions que sur la période intercensitaire précédente (90/99), soit +0.3%/an. Un très léger ralentissement est observé par rapport à la période précédente.

2 > Le PLU et les possibilités de construire

La révision du PLU actuel a conduit à pointer les enjeux de la commune au regard des perspectives d'évolution des possibilités de construire. Les deux enjeux majeurs de ce PLU sont donc :

- Privilégier le développement urbain à l'intérieur de la ville, ou « faire la ville sur la ville »
- Maîtriser l'étalement urbain, en limitant les sites d'extension

Aussi, les possibilités de construire s'organiseront en grande majorité dans le tissu urbain existant.

3 > Alimentation en eau potable

La commune de MONTBRISON gère sa production et sa distribution d'eau en régie.

3.1. Production d'eau à Montbrison

La ville de Montbrison est alimentée en eau brute par le Vizézy, petite rivière qui prend sa source au lieudit pierre basane sur les hauteurs du Forez. Cette rivière alimente la station de Pierre à Chaux où elle est traitée pour en faire de l'eau potable. L'eau entre ensuite dans 2 réservoirs de 2000 m³ chacun, ce qui correspond environ aux périodes les plus chaudes à une journée de consommation. Sur le réseau, d'autres réservoirs viennent stocker l'eau pour la redistribuer en gravité.

3.2. La distribution d'eau à Montbrison

Depuis les réservoirs situés à Pierre à chaux et contigus à la station, la distribution dans la Ville se fait gravitairement et par un réseau maillé évitant ainsi un temps de séjour important dans les canalisations, ainsi que la stagnation de l'eau dans les antennes.

Le réseau d'une longueur de 95 kilomètres environ, est interconnecté au réseau du Syndicat Mixte d'Irrigation de la plaine du Forez qui possède une unité de production sur la Commune de SAVIGNEUX. Il est aussi interconnecté au réseau du syndicat GRIMARD-MONTVADAN et à celui du COTAYET. Ces interconnexions permettent en cas de problème sur l'un ou l'autre des réseaux ou sur l'unité de production un secours possible.

La commune associée de MOINGT, dont l'usine de potabilisation a été abandonnée, est alimentée depuis le réseau de MONTBRISON sur le réservoir existant. Cette alimentation se fait par un surpresseur situé rue du Huit mai.

Deux secteurs sont aussi alimentés par surpresseur : il s'agit du quartier de la Malterie et des terrains situés à l'Ouest des bassins de stockage et dont l'altitude est supérieure au niveau piézométrique des bassins (secteur de la Raie Faraude). Le hameau de Curtieux est lui alimenté par un réservoir (le réservoir de la Raie Faraude, lui-même alimenté par un surpresseur).

3.3. La protection incendie à Montbrison

La protection incendie de l'ensemble de la Commune est assurée par le réseau d'eau potable. En plus de la protection incendie effectuée en direct depuis le réseau d'eau potable, la Zone des Granges est protégée par une réserve enterrée qui reste toujours pleine et sur laquelle les services de lutte contre l'incendie peuvent se mettre en aspiration. Cette réserve est mise en place pour palier une éventuelle pénurie d'eau sur le réseau d'eau potable (120 m³).

3.4. Estimations des besoins

Afin d'assurer la sécurité de la desserte d'eau potable, cette dernière a été calibrée pour une augmentation de la population de l'ordre de +40% à 10ans. On constate cependant depuis plusieurs années une évolution inférieure de l'ordre de moins de 3%/an. Les projections basées sur le modèle INSEE font apparaître une évolution de l'ordre 0,26%/an, soit une augmentation de 23 % à horizon 2022. La différence entre ces valeurs représente donc la marge de sécurité permettant d'avancer que le réseau actuel pourra largement répondre à l'augmentation de population des années à venir.

Le delta de 10% entre ces deux valeurs représente donc la marge de sécurité, permettant d'avancer que le réseau actuel pourra répondre à l'augmentation de population des années à venir.

3.5. Mise en place d'un syndicat de production

La mise en place d'un syndicat de production sur le Montbrisonnais devrait voir le jour assez rapidement (premier semestre 2012). Ce syndicat aura à gérer les investissements et travaux prévus lors de sa mise en place. De gros travaux sont prévus dans ce cadre sur le Montbrisonnais. Ces gros investissements consentis par ce syndicat induiront forcément augmentation du prix de l'eau. Néanmoins ils sont nécessaires du fait de l'évolution de la réglementation (augmentation du débit réservé sur le Vizézy à partir de 2014 : débit devant passer de 17 l/s à 57 l/s), ce qui limitera la capacité de pompage.

La station de Pierre à Chaux verra évoluer son droit d'eau qui est actuellement à 50 l/s vers une augmentation ou une diminution du droit d'eau en fonction du débit du Vizézy. En effet, lorsque le débit du Vizézy sera supérieur à 57 l/s, le traiteur d'eau pourra éventuellement prendre tout le débit supérieur à cette valeur. Néanmoins, lorsque le débit du Vizézy est inférieur à cette valeur, aucun prélèvement ne sera possible. D'où la nécessité d'une nouvelle prise d'eau sur une autre rivière.

Le syndicat de production aura à gérer toutes les productions du Montbrisonnais. Il pourra donc en cas de sécheresse faire fonctionner plus fortement celles qui le permettent et diminuer les autres. Ceci sera permis par l'interconnexion des réseaux. De même, en cas de problème de qualité d'eau sur une production, il pourra éventuellement l'arrêté le temps de régler le problème et fonctionner sur une autre. La mutualisation permettra des économies d'échelle, de même qu'une meilleure gestion de la ressource et donc une plus grande sécurisation de la desserte.

4 > Assainissement

Depuis le 1er janvier 2011, la Communauté de communes Loire Forez exerce la compétence assainissement sur l'ensemble de son territoire. Dans ce cadre, une gestion communautaire des différents systèmes d'assainissement dont disposaient les communes va permettre de mener une réflexion globale. L'échelle des bassins versants et de mutualiser les investissements et les moyens.

L'objectif consiste notamment à mettre en conformité l'ensemble des ouvrages de collecte, de transfert et de traitement des eaux usées. Dans ce cadre, les missions de Loire Forez comprennent l'exploitation courante des ouvrages d'assainissement, réseaux et stations d'épuration ou unités de traitement et la vérification des performances épuratoires.

4.1. L'assainissement collectif

La commune de Montbrison dispose d'un réseau d'assainissement de 135 kilomètres, comprenant des réseaux de type unitaires, eaux usées strictes, et eaux pluviales.

La collecte des eaux usées est réalisée via deux antennes principales au Nord et au Sud de la commune.

Le traitement de ces eaux se fait au niveau de la station d'épuration de SITEPUR, lieu-dit « le champagne », sur la commune de Savigneux. Cette unité de traitement de 40 000 équivalents habitant, datant de 2007, est une installation de type boue activé. Cette station traite les eaux usées de la commune de Montbrison ainsi qu'une partie des eaux des communes de Bard, Ecotay-l'Olme, Lézigneux, Essertines, et Savigneux.

4.2. L'assainissement non collectif

Sur l'ensemble de la commune, on distingue 28 secteurs d'habitation dépourvus de système d'assainissement collectif. En effet, une centaine de parcelles sont équipées de filières autonomes.

Sont concernées pour cela tout ou partie des rues suivantes :

- | | |
|------------------------------------|----------------------------|
| - Avenue de st Etienne | - Rue des jardiniers |
| - Rue du Surizet | - Chemin des violettes |
| - Chemin des Horizons / Le Bruchet | - Saillant |
| - Chemin de Garambaud | - Impasse des lupins |
| - Rue des carrières | - Avenue Charles de gaulle |
| - Chemin de la rivière | - La loge – Ruffieux |
| - Rue jules verne | - Route de Champdieu |
| - Route nouvelle | - Route de Chatelneuf |
| - Route de précieux | - Allée des lavandières |
| - Chemin de Chézieu | - Chemin des Marais |
| - Chemin de la Guillanche | - Rue des rois |
| - Rue de la blanchisserie | - Rue du petit violet |
| - Chemin de Brioude | - Chemin de cassandre |
| - Chemin de la pierre taillée | - Rue de la planche |

Les installations sont contrôlées par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

5 > Traitement des déchets

La collecte, le traitement, l'élimination et la valorisation des déchets ménagers et assimilés font partie des compétences de la Communauté d'Agglomération Loire Forez.

5.1. La collecte et le traitement des ordures ménagères

La collecte est bi-hebdomadaire. Les déchets sont collectés puis acheminés au Centre de Stockage des Déchets Ultimes (CSDU) de Roche-la-Moli.re.

5.2. La collecte sélective

La collecte sélective est effectuée toutes les deux semaines en caissettes ou sacs jaunes. Les matériaux issus de la collecte sélective sont conduits au centre de tri « Val'Aura » de Firminy géré par l'entreprise SITA.

5.3. La collecte du verre

Le verre est collecté uniquement par le biais des 275 Points d'Apport Volontaires verre implantés sur le territoire de Loire Forez soit, en moyenne, 1 PAV pour 300 habitants.

5.4. Les déchetteries intercommunales

La Communauté d'Agglomération Loire Forez compte trois déchetteries sur son territoire : une à Savigneux au lieu-dit La Loge, une à Sury-le-Comtal et une à Saint-Just-Saint-Rambert.

Les déchets suivants sont acceptés et font ensuite l'objet d'un recyclage : les encombrants, les ferrailles, les déchets verts, les huiles usagées, les gravats, les piles, les cartons-journaux et le verre.

La déchetterie de Savigneux fait l'objet d'un projet d'agrandissement avec la création d'une plateforme de traitement des déchets verts.

5.5. La collecte des déchets textile

La commune de Montbrison dispose de 12 points d'apport textiles

5.6. La collecte des encombrants

Les déchets encombrants sont collectés un à deux fois par an, sur inscription.

5.7. Les évolutions

Pour les futurs logements, le même niveau de service sera offert pour la collecte des ordures ménagères c'est à dire 1 collecte par semaine pour les déchets ménagers et une collecte toutes les deux semaines pour les caissettes jaunes (emballages et papier).